

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-01-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2016 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:15 heures.

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(16-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(16-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

**(16-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015 à 20:00 heures soit accepté tel que rédigé.

**(16-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015 à 20:05 heures soit accepté tel que rédigé.

**(16-01-05) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 39 324.68\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 362 & 366**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 362 & 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 2 030.62\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif dans le but de modifier les usages permis dans la zone I-3.

**(16-01-06) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 367 INTITULÉ: «RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF DANS LE BUT DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-3 »**

ATTENDU QUE l'usage industriel exercé dans la zone I-3 comprend, en plus des usages de fabrication, commercialisation et entreposage de ponceaux, des activités de récupération, transformation, d'entreposage et de vente de réservoirs neufs et usagés;

ATTENDU QUE le demandeur doit déposer au MDDELCC une demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande de certificat d'autorisation, la Municipalité doit émettre une attestation de conformité à sa réglementation;

ATTENDU QUE selon la réglementation, l'ensemble des activités exercées sur le site ne sont pas permises;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la réglementation pour élargir les usages spécifiquement permis dans la zone I-3;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 367, intitulé: “ Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif dans le but de modifier les usages permis dans la zone I-3 ”, dont copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE DRUMMOND**  
**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 367**

**Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif dans le but de modifier les usages permis dans la zone I-3**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, le 5 février 1990;

ATTENDU QUE l’usage industriel exercé dans la zone I-3 comprend, en plus des usages de fabrication, commercialisation et entreposage de ponceaux, des activités de récupération, transformation, d’entreposage et de vente de réservoirs neufs et usagés;

ATTENDU QUE le demandeur doit déposer au MDDELCC une demande de certificat d’autorisation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande de certificat d’autorisation, la Municipalité doit émettre une attestation de conformité à sa réglementation;

ATTENDU QUE selon la réglementation, l’ensemble des activités exercées sur le site ne sont pas permises;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier la réglementation pour élargir les usages spécifiquement permis dans la zone I-3;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment donné le 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante :

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif de la zone industrielle « I-3 » est modifiée par l’ajout à la fin de la note (3) de la ligne « Industrie II avec contraintes » à la suite du mot « ponceaux » du texte suivant :

« ainsi que les usages récupération, transformation, entreposage et vente de réservoirs neufs et usagés. »

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no \_\_\_\_\_.

---

Claude Bahl, maire

---

Julie Yergeau, dir.-gen.

**(16-01-07) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2015**

CONSIDÉRANT que *Deloitte s.e.n.c.r.l.* demande une résolution de mandat pour la vérification des états financiers 2015;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Deloitte s.e.n.c.r.l.* comme vérificateur des comptes de la municipalité pour l'exercice 2015 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-08) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DE  
COMPTES DU MTQ 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit compléter l'annexe A « Reddition de comptes » pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés le dépôt de la reddition de comptes annexe B dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition doit être transmise au Ministère des Transports au plus tard le 30 juin 2016 ;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que *Deloitte s.e.n.c.r.l.* soit nommé comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition de comptes Annexe B « Rapport de vérification »;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir tous les documents relatifs à la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-09) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU et adopté que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-10) MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que Monsieur François Parenteau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2016, conformément à l'article 116 du Code municipal;

Que Monsieur François Parenteau soit ajouté comme signataire des chèques de la municipalité en cas d'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-01-11) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2016:

#### **LUC BESSETTE**

- 3<sup>e</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de la sécurité civile

#### **RACHEL LAFLAMME**

- 1<sup>ère</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

#### **DENIS LAROCHE**

- Substitut responsable de l'école
- Substitut à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Délégué responsable service incendie
- Responsable de la patinoire

#### **LINA LACHARITÉ**

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6<sup>e</sup> responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux

#### **ROGER TESSIER**

- Responsable de la voirie municipale et de l'employé de voirie
- Responsable des bâtiments municipaux

#### **FRANÇOIS PARENTEAU**

- 2<sup>e</sup> responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-01-12) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT/ RGMR BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer un représentant et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'année 2016;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur François Parenteau, conseiller, comme délégué ainsi que Monsieur Denis Laroche, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-13) RGMR BAS ST-FRANÇOIS / ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François, lors d'une séance ordinaire tenue le 21 décembre 2015, a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 au montant de 2 363 573.36\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre approuve et entérine le budget adopté par le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'exercice financier 2016 au montant de 2 363 573.36\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-14) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2016**

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1er mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, pour le 25 janvier 2016 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de six cents timbres (600) pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit cinq cent quatre-vingt-six dollars et trente-sept cents (586.37\$) incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-01-15) OFFRANDES DE MESSES**

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Le conseiller Luc Bessette arrive à 20H15.*

### **(16-01-16) TRAPPAGE DE CASTORS**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2016 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2015**

#### **Abat poussière :**

Une quantité de 32 012 litres de chlorure de calcium liquide 35% a été épandue sur les chemins de gravier.

#### **Lignage de rue :**

Du lignage de rue a été fait sur la route Caya, sur le 7<sup>e</sup> rang, sur la route O'Brien (entre le 7<sup>e</sup> rang et le 10<sup>e</sup> rang), sur la route Ployart, sur la route Danby et le 11<sup>e</sup> rang Est (17174.55 mètres linéaires)



#### Nettoyage de fossés :

- Fossé sur le 7<sup>e</sup> rang environ 1 225 mètres
- Fossé sur le 12<sup>e</sup> rang Ouest environ 1 177mètres

#### Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

477.81 Tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-10c métriques ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité.

#### Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 126.15 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 11<sup>e</sup> rang Ouest
- Rechargement de 142.34 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 9<sup>e</sup> rang
- Rechargement de 109.97 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 8<sup>e</sup> rang
- Rechargement de 261.16 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Caya
- Rechargement de 85.30 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 12<sup>e</sup> rang Est
- Rechargement de 20 voyages de gravelle sassée dans le 12<sup>e</sup> rang ouest

#### Réparation des accotements des chemins :

Les accotements des chemins du 8<sup>e</sup> rang, du 12<sup>e</sup> rang et de la route Caya ont été réparés.

#### Pulvérisation d'asphalte Route Danby

L'asphalte économique de la route Danby a été pulvérisé sur une partie du chemin.

#### Réparation de ponceau de chemin :

- Remplacer le ponceau sur la rue Desmarais et de la rue Boyce

#### Réparation des glissières de pont:

Aucuns travaux sur les glissières des ponts

Le nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches ont également été effectués.

### **(16-01-17) CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission pour le chlorure de calcium liquide 35% de *Calclo Inc.* au montant de 0.308\$ / litre;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de la compagnie *Calclo Inc.* au coût de 0.308\$/ litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 33 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu pour la mi-juin prochain;

Qu'une somme de onze mille sept cents dollars (11 700.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-18) TRAVAUX PAR UN ÉLECTRICIEN CONCERNANT LE  
BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU CENTRE  
MULTIFONCTIONNEL ET À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que des travaux électriques doivent être faits afin de pouvoir brancher la génératrice au centre multifonctionnel et à l'Hôtel de Ville;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise les travaux électriques au centre multifonctionnel et à l'Hôtel de Ville;

Qu'un électricien fasse les travaux et fournisse le matériel nécessaire;

Qu'une somme de trois mille cinq cents dollars (3 500.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522) et (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-19) TRAVAUX DE MODIFICATION AU CENTRE  
MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que quelques modifications dans l'aménagement du centre multifonctionnel doivent être effectuées;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre engage un artisan autonome pour faire des travaux de modifications au centre multifonctionnel pour l'aménagement intérieur;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-20) SPECTACLE DE STEVE VEILLEUX AU CENTRE  
MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire organiser un spectacle bénéfique afin d'amasser des fonds pour l'aménagement du centre multifonctionnel;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre organise une activité le 23 avril prochain et qu'un spectacle de Steve Veilleux soit présenté afin d'amasser des fonds pour le centre multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-21) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme «Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc.»;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-22) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipal de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents

importants de la municipalité par les conseillers juridiques «Monty Sylvestre, Conseillers juridiques Inc.» en 2016;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-01-23) INFOTECH / CONTRAT DE SERVICE 2016**

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec « INFOTECH » doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acheter une banque de temps pour l'année 2016;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec «INFOTECH» au montant de quatre mille quatre-vingt-cinq dollars (4 085.\$) plus les taxes pour l'année 2016;

Qu'une banque de temps soit achetée au montant de mille cinquante dollars (1 050.\$) plus les taxes pour l'année 2016;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 903.97\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-01-24) ALLOCATION POUR ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL**

CONSIDÉRANT l'allocation pour l'achat d'équipement de protection individuel prévue au contrat de travail 2016 de Monsieur Bertrand Proulx;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil d'allouer une somme de trois cent cinquante dollars (350.\$) pour l'achat d'équipement de protection individuel ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser la somme de 350.\$ à Monsieur Bertrand Proulx, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-641).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-01-25) ADMQ / COTISATION 2016**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2016;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de quatre cent trente-deux dollars (432.\$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2016;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 496.69\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-01-26) PROGRAMME NAISSANCE 2016**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2016 dans la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2016 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(16-01-27) PETITE CAISSE POUR LES ACTIVITÉS HEURE DU CONTE**

CONSIDÉRANT que les animatrices de l'heure du conte doivent faire des achats pour les activités de bricolage qui se déroulent un fois par mois;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de permettre qu'une petite caisse pour l'activité de l'heure du conte soit créée au montant de 100.\$;

Que Madame Véronique Yergeau, coordonnatrice de la bibliothèque soit responsable de la petite caisse « Heure du conte » et de sa gestion ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à renflouer la petite caisse « Heure du conte » sur présentation de factures jusqu'à un montant annuel de trois cents dollars (300.\$), pris dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-28) CLASSEMENT ARCHIVES ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2016;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre mandate Monsieur Dominic Boisvert, archiviste, pour le classement des archives municipales prévu dans la semaine du 11 avril 2016;

Qu'une somme de mille cent dollars (1 100.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-459).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-29) RÉOLUTION D'APPUI ET DE PARTICIPATION À LA  
RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE DRUMMOND**

ATTENDU QUE la planification stratégique 2015-2017 de la MRC de Drummond comprend notamment la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour son territoire;

ATTENDU QUE le PDZA constitue un exercice de concertation régionale impliquant les intervenants du milieu et, plus particulièrement, les municipalités locales situées sur son territoire;

ATTENDU QUE le PDZA est axé sur le développement et la réalisation d'actions concrètes visant à développer de façon durable la zone et les activités agricoles;

ATTENDU QUE la MRC déposera une demande de financement dans le cadre de l'appel de proposition lancé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la date butoir étant fixée au 12 février 2016;

ATTENDU QUE dans cette optique, la MRC de Drummond a sollicité l'appui des municipalités locales situées sur son territoire pour la réalisation de son PDZA;

ATTENDU l'intérêt pour la municipalité de Lefebvre d'appuyer cette démarche étant donné que son territoire est en grande partie dans des zones agricoles et forestières;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Lefebvre appuie la MRC de Drummond dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du MAPAQ et s'engage à participer à la réalisation du PDZA de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-30) PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT DES SERVICES  
D'INSPECTION AVEC LA MRC DE DRUMMOND**

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a fait parvenir une nouvelle entente intermunicipale concernant des services d'inspection ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond et la Municipalité de Lefebvre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à des services d'urbanisme et d'inspection ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte et adhère à l'entente intermunicipale concernant des services d'inspection avec la MRC de Drummond ;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre ladite entente avec la MRC de Drummond ;

Que la municipalité nomme l'inspecteur désigné par la MRC de Drummond comme personne désignée à l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage no 137 et ses amendements;
- Règlement de lotissement no 138 et ses amendements;
- Règlement de construction no 139 et ses amendements;
- Règlement administratif no 147 et ses amendements;
- Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) et ses amendements;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et ses amendements;
- Règlement sur les nuisances no 292 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-31) DÉSIGNATION INSPECTEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire nommer un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire désigner ce nouvel inspecteur pour l'application du règlement sur les nuisances no. 292 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intermunicipale concernant des services d'inspection avec la MRC de Drummond;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de désigner Monsieur Alexandre Parent, inspecteur en bâtiment et en environnement ou tout autre inspecteur désigné par la MRC de Drummond pour l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement suivants :

- Règlement de zonage no 137 et ses amendements;

- Règlement de lotissement no 138 et ses amendements;
- Règlement de construction no 139 et ses amendements;
- Règlement administratif no 147 et ses amendements;
- Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) et ses amendements;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et ses amendements;
- Règlement sur les nuisances no 292 et ses amendements

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**VILLE DE DRUMMONDVILLE : ENTENTE INTER-MUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

La secrétaire-trésorière présente au conseil les nouveaux tarifs concernant les activités offertes par la Ville de Drummondville relativement aux loisirs et à la culture.

*La conseillère Rachel Laflamme déclare avoir un intérêt particulier dans le point à l'ordre du jour suivant puisqu'elle est la conjointe du demandeur et conséquemment, elle ne participe ni aux délibérations, ni au vote.*

**(16-01-32) DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU / BRANCHE #42 DU COURS D'EAU RIVIÈRE NOIRE**

CONSIDÉRANT que la branche no 42 (partie supérieur) du cours d'eau de la Rivière Noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le mode de répartition du coût du projet soit une tarification aux propriétaires des immeubles qui reçoivent ou sont susceptibles de recevoir un bénéfice de ces travaux à l'intérieur du territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien et de sédimentation généralisée pour la branche no 42 du cours d'eau de la Rivière Noire;

Qu'étant entendu que la Municipalité de Lefebvre s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-01-33) DEMANDE DE CONTRIBUTION AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : Lina Lacharité



Appuyé par: Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100.\$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2016;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100.\$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond: Procès-verbal 25 novembre 2015
- PMA : Ristourne 2015 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

### **(16-01-34) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:40 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière